

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DLH 116-2 Rénovation de logements locatifs sociaux financée par le plan de soutien de l'État – modification des financements de la Ville pour 4 programmes de rénovation situés dans les 20^e et 17^e arrondissements à réaliser par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2013 DLH 381 du Conseil de Paris en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de réhabilitation Plan Climat à réaliser par la RIVP 130, rue de Belleville (20e) ;

Vu la délibération 2015 DLH 382 du Conseil de Paris en date des 14, 15 et 16 décembre 2015 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de réhabilitation Plan Climat à réaliser par la RIVP 1 à 3-5-11-15-16-17 passage Petit Cerf – 19-21-23-25-27 rue Boulay (17e) ;

Vu la délibération 2015 DLH 392 du Conseil de Paris en date des 14, 15 et 16 décembre 2015 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de réhabilitation Plan Climat à réaliser par la RIVP 35, rue Piat (20e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 161 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de réhabilitation Plan Climat à réaliser par la RIVP 14 à 22, rue André Suarès (17e) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris propose d'annuler la décision d'attribution des subventions visant le financement des programmes de rénovation situés 14 à 22, rue André Suarès (17e), 35, rue Piat (20e), 130, rue de Belleville (20e) et 1 à 3-5-11-15-16-17 passage Petit Cerf – 19-21-23-25-27 rue Boulay (17e) à réaliser par la RIVP, suite à la mise en œuvre du plan de relance de l'État à destination des bailleurs sociaux ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Les délibérés 2013 DLH 381-1, 2015 DLH 382-1, 2015 DLH 392-1 et 2016 DLH 161-1 sont rapportés.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO